



Aer(allocation équivalent retraite)

Par **sissi**, le **23/01/2011** à **15:11**

Bonjour,rnrne suis ASS et au 31/12/2010 j'ai atteins 161 trimestres.rnrnLa CNAV m'a validé 160 trimestres en novembre2010, ne pouvant valider mon 161émé trimestre qu'à son terme.rnrnAprès une nouvelle demande, la CNAV m'a fait une attestation en Janvier 2011, validant 161 trimestres au 3112/2010.rnrnPôle emploi refuse mon dossier car les demandes pour 2010 devaient être faites avant le 31/12/2010!!!rnrnC'est le serpent qui se mord la queue.rnrnQue puis-je faire?rnrnMercirnrCordialement

Par **P.M.**, le **23/01/2011** à **16:35**

Bonjour,rnrJe pense que vous devriez demander à voir quelqu'un de sérieux...rnrSi cela ne vous a pas été notifié par écrit, sinon, il faudrait le demander...rnrIl faudrait éventuellement envoyer une réclamation au directeur de l'agence par lettre recommandée avec AR...

Par **Cornil**, le **23/01/2011** à **17:29**

Bonsoir sissi. rnrJe pense que le problème vient du fait que l'AER n'a été rétablie en 2010 que provisoirement jusqu'au 31 décembre 2010, et sur le papier supprimée au 1er janvier 2011. A mon avis(cela a été plusieurs fois le cas dans le passé) , il risque fort d'y avoir un nouveau rétablissement provisoire en 2011.rnrVoir <http://vosdroits.service-public.fr/F13929.xhtml#N100AD>rnrEt donc, en 2010, tu n'avais pas les 161 trimestres (je suppose que tu es née en 1949). il faut effectivement avoir les droits au moment de la demande d'AER rnrMais il me semble que née en 1949, tu pouvais faire ta demande de retraite

à taux plein pour le 1er janvier 2011, puisque tu dépassais 60 ans (le décalage de l'âge minimum de retraite ne commence qu'au 1er juillet 2011) et dans ce cas la question de l'AER ne se posait plus.
Voir avec la CNAV s'il n'est pas possible de régulariser cela.
Pôle-emploi ne me semble pas concerné et l'AER ne se justifie plus pour toi.
Bon courage et bonne chance.
Cornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée.
Ne répond plus du coup activement sur ce forum (vu les insultes non supprimées par l'administrateur), mais se sent obligé de répliquer à des réponses jugées erronées ou incomplètes, ou d'aider un(e) collègue (convention Syntec) ou d'intervenir sur des sujets importants ou urgents.

Par **P.M.**, le **23/01/2011 à 18:07**

A ma connaissance, l'AER est soumise au délai de prescription de 2 ans pour en faire la demande et les textes législatifs prévoient que l'allocataire doit remplir les conditions au 31 décembre 2010...
Je pense que vous pourriez insister pour que l'on vous fournisse des textes précis pour pouvoir affirmer que l'AER ne se justifie plus...

Par **Cornil**, le **23/01/2011 à 23:52**

[citation]A ma connaissance, l'AER est soumise au délai de prescription de 2 ans pour en faire la demande et les textes législatifs prévoient que l'allocataire doit remplir les conditions au 31 décembre 2010...
Je pense que vous pourriez insister pour que l'on vous fournisse des textes précis pour pouvoir affirmer que l'AER ne se justifie plus...
[/citation]
Les textes ont déjà été indiqués dans les liens que j'ai fournis, qui ne figuraient pas dans la première réponse de cet internaute.
Je lui ai donné tous éléments pour son cas, je ne vois pas à quoi sert cette réponse, car en aucun cas il ne me semble y avoir question de demande d'AER tardive à effet rétroactif, Sissi ne pouvant y prétendre avant 2011, et en 2011, elle ne se justifie plus!

Par **P.M.**, le **24/01/2011 à 00:59**

Il recommence en me citant, il voudrait nous soumettre à son autorisation pour apporter une contribution et continue dans la polémique parasitaire...
Les textes c'est bien entendu à Pôle Emploi que l'intéressée devrait les demander...
Par ailleurs, on ne sait pas si l'AER ne sera pas reconduite en 2011 ce qui est à mon avis au contraire probable...
Il lui semble seulement que ce n'est pas possible de demander l'AER dans ces conditions mais ça ne fait rien, il affirme en voulant exclure les autres de la réflexion d'une manière comme d'habitude agressive...

Par **P.M.**, le **24/01/2011 à 10:09**

Bonjour,
Je précise, toujours pour contribuer au sujet, que la date à prendre en considération

est celle où l'allocataire remplit les conditions et non pas celle où elle fait la demande de l'AER suivant une décision de la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux qui à ma connaissance n'a pas fait l'objet d'un recours devant le Conseil d'Etat...

Par **Cornil**, le **24/01/2011** à **23:55**

Bouh...rnA force de vouloir à tout prix me contredire (il s'y prend à même à 2 fois), encore une fois il se mélange les pinceaux.rn[citation]Par ailleurs, on ne sait pas si l'AER ne sera pas reconduite en 2011 ce qui est à mon avis au contraire probable... rn[/citation]rnOr qu'ai-je écrit?rn[citation] A mon avis(cela a été plusieurs fois le cas dans le passé) , il risque fort d'y avoir un nouveau rétablissement provisoire en 2011.[/citation]rnet ensuite:rn[citation]Je précise, toujours pour contribuer au sujet, que la date à prendre en considération est celle où l'allocataire remplit les conditions et non pas celle où elle fait la demande de l'AER suivant une décision de la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux qui à ma connaissance n'a pas fait l'objet d'un recours devant le Conseil d'Etat...rn[/citation]rnMais qu'est-ce que cela a à voir avec le sujet présent?rnSissi n'avait pas en 2010 les droits pour prétendre à l'AER, je l'ai écrit.rnQu'on me démontre le contraire!

Par **P.M.**, le **25/01/2011** à **00:43**

Mais il n'est pas le centre du monde et on a quand même le droit de s'exprimer sur un forum dans le but d'apporter des contributions sans pour autant le contredire mais c'est trop compliqué à comprendre pour lui puisqu'il n'y vient que pour polémiquer et invectiver...rnJe ne répondrai donc pas à ses provocations intempestives...

Par **Cornil**, le **25/01/2011** à **23:33**

[citation]Je ne répondra tdonc pas à ses provocations intempestives...rn[/citation]rnsic pour l'orthographe, mais on verra que j'ai tout dit sur ce sujet sans me contredire, et sans pour moi agresser mon contradicteur ,sans doute un nouveau message pour pub à propre forum, sans nouvelle réplique sur le fond.rnEspérons que ce dernier message ne soit pas suivi d'autres à même but.

Par **sirhudson**, le **26/01/2011** à **17:41**

Je m'amuse à lire les posts de "Cornil", ses certitudes, ...rnnrnl y a quelques temps tu m'avais répondu à ce post :rnhttp://www.experatoo.com/retraite/retraite-chomage-allocation-equivalent_61862_1.htmrnJe te signale :rn1) que j'ai perçu en 2010 et pour 2011 en janvier et février l'ARE + l'AER de complément.rn2) dès le 1 mars je percevrais l'AER de remplacement **jusqu'à mes 65 ans** (je ne suis pas obligé de demander ma retraite française car je ne percevrais PAS TOUTES MES RETRAITES A TAUX PLEIN) et donc je continuerai de valider des trimestres au régime général et complémentaire jusqu'à 65 ans.rnrnTu vois, on

ne connaît pas toujours tout !!!

Par **Cornil**, le **26/01/2011 à 18:10**

"sirhudson" rnQuand je réponds, je donne un avis et ne prétends pas à l'infailibilité.rnCet échange n'échappe pas à cette règle. rnSi dans ton cas, très compliqué (carrière partagée entre France et Suisse), tu as finalement obtenu plus que ce je pensais, tant mieux pour toi. rnMes réponses étaient pourtant argumentées avec références à l'appui. rnEn tout cas je trouve ton intervention dans le présent échange particulièrement discourtoise. rnCar n'apportant aucun élément de fond sur le sujet présent, seulement une agressivité à mon égard, pparce que j'avais osé essayer une recherche sur ton cas très compliqué sur lequel personne n'avait osé se lancer.rnBon courage et bonne chance à toi.

Par **sirhudson**, le **26/01/2011 à 18:17**

oh chochote j'ai été discourtois !rnfnaut pas te vexer, il faut accepter de reconnaître ses erreurs !rnfnarrête de jouer les pros ! un peu d'humilité

Par **P.M.**, le **26/01/2011 à 18:50**

Bonjour,rnCQFD "Sirhudson" du censeur permanent...rnMais le champ de ses invectives s'agrandit même maintenant de plus en plus aux autres internautes que moi-même...

Par **Cornil**, le **26/01/2011 à 20:46**

Gagné!rnJe m'étais parié à moi-même que PM réinterviendrait sur cet échange rien pour déverser sa bile à mon sujet, suite au message de "sirhudson", sans rien par contre ajouter sur le fond au sujet du problème de l'internaute concerné ici!rnPari gagnant!rnCeci dit, comme je n'ai toujours pas compris précisément en quoi j'étais en erreur dans les réponses faites à "sirhudson" dans un échange de mars 2010, dont elle donne lien, mais sur lequel PM n'avait pas daigné intervenir, il vaudrait mieux qu'on me réponde sur cet échange.rnCar on comprendra mieux!rnEt peut-être on y saura ce que Pm y aurait répondu...

Par **P.M.**, le **26/01/2011 à 21:04**

Pour information, je ne me suis inscrit sur ce forum que le 20/08/2010 donc répondre en mars 2010, c'était un peu compliqué ...rnMais si j'avais été présent à ce moment là, j'aurais vraisemblablement répondu convenablement moi (hihi) et en tout cas pas d'une manière péremptoire comme le censeur le fait régulièrement...rnJe ne réponds qu'à bon escient quand

cela se justifie...rnComme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, ça doit être assez délirant quand il se parie à lui-même...rnQu'est-ce que je vais prendre encore par l'hargneux, mais il ne sait faire que cela même quand il est remis à sa place, chochotte...

Par **Cornil**, le **27/01/2011** à **00:13**

Merci de confirmer le caractère discourtois réitéré des interventions de "sirhurdson" (chochotte) rnMais puisque le lien de cet échange ancien a été donné, je ne vois vraiment pas ce qui empêche maintenant PM de donner son avis.rnIl n'a pas daigné intervenir à cette époque, peu importe qu'il ne soit pas inscrit à ce moment, la consultation de ce forum est libre! rnOn en saura peut-être plus.rnEn tout cas, je ne vois pas en quoi tous ces messages discourtois apportent quelque chose dans le cas de Sissi, à laquelle j'ai répondu de façon détaillée, et aux réponses desquelles je n'ai pas vu jusqu'à présent de contredit.

Par **P.M.**, le **27/01/2011** à **00:31**

Je n'ai surtout pas considéré les interventions de "sirhurdson" discourtoises mais au contraire pleines de bon sens jusqu'au terme de chochotte que j'ai eu plaisir à reprendre...rnJe ne viens pas sur un sujet pour plastronner comme lui et je ne vois pas ce que je viendrai y faire maintenant que le problème est réglé mais sûrement pas grâce à lui...rnIl est en plein délire en plus en disant que j'aurais dû reprendre tous les sujets antérieurs à mon inscription, j'aurais eu du boulot pour rectifier tous ses élucubrations comme ici où il prétend que l'intéressée devrait prendre sa retraite sans même savoir si elle le peut...rnVoilà, la contradiction manque à ce polémiqueur permanent qui ne peut pas comprendre que l'on vienne contribuer, il l'a maintenant... rnJe ne répondrai plus à ses invectives car il faut se dire que mieux vaut céder à l'âne plutôt que l'âne vous cède...

Par **sirhudson**, le **27/01/2011** à **14:37**

La chochotte a ses vapeurs !!! Pôvre chochotte !rnEnfin tout ça pour dire que tes avis "Cornil" ne sont pas toujours très judicieux et que tu acceptes mal qu'on te le dise !! Quand on n'est pas sûr, on ferme sa ... ou alors on dit peut-être que ... mais pour ça il faut faire preuve de modestie, ce qui apparemment n'est pas ton cas.rnSur ce, au plaisir de ne plus te lire !rnEt bravo à " pmtedforum ", lui il a tout compris.

Par **Cornil**, le **28/01/2011** à **00:20**

J'attendrai toujours qu'on me prouve que j'ai au tort dans l'échange cité par "sirhudson".rnJ'attendrai donc aussi , apparemment on ne le veut ou on le peut pas , qu'on m'explique en quoi je serai dans l'erreur sur le présent échange.rnLes attaques personnelles accentuées, comme d'hab. , je ne commente pas.rncela n'intéresse en rien, je suppose, Sissi et les autres internautes.

Par **P.M.**, le **28/01/2011** à **01:00**

Personnellement, je laisse le mot de la fin à "Sirhudson" toujours plein de bon sens...rnJ'ai déjà dit quelle sera mon attitude maintenant...

Par **Cornil**, le **28/01/2011** à **23:22**

sur l'échange cité par "sirhudson", j'attends toujours sa contestation! Pm, dont je ne doute pas qu'il l'ait consulté, n'a rien trouvé à y redire, sinon, je suis sûr qu'il ne s'en se serait pas privé!rnsur cet échange présent, j'attends toujours des contredits, seul point qui intéresserait Sissi.

Par **P.M.**, le **28/01/2011** à **23:29**

Bonjour,rnVoilà qu'il se permet de parler au non des internautes...rnIl croît encore que je vais me soumettre à ses ordres, il peut attendre longremps...rnJe lui laisse le mot de la fin car mieux vaut céder à l'âne plutôt que l'ane vous cède...

Par **Cornil**, le **29/01/2011** à **23:03**

Ouf... donc on admet mes avis sur cet échange!

Par **P.M.**, le **29/01/2011** à **23:16**

Il rêve l'âne...

Par **Cornil**, le **30/01/2011** à **22:48**

[citation]Il rêve l'âne...[/citation]rnBen alors, qui ne dit mot consent!

Par **P.M.**, le **31/01/2011** à **00:34**

Alors s'il faut préciser pour celui qui a du mal à comprendre, lorsque j'admets quelque chose je l'indique clairement, si ce n'est pas le cas, on ne peut en rêver ou s'en prévaloir...rnMais comme, il dit, cela était sûrement indispensable de provoquer une réponse...

Par **sirhudson**, le **31/01/2011 à 10:37**

En réponse à Sissi :
Ce problème, je me rappelle l'avoir déjà vu il y a longtemps sur un autre forum.
De mémoire, cette personne avait obtenu gain de cause auprès de Pôle Emploi mais en ayant réussi à faire valider son dernier trimestre le 31 décembre, et en ayant fait une dépose le jour même à Pôle Emploi.
Connaissant malheureusement les consignes que peuvent recevoir le personnel de PO, je pense que vous risquez de devoir attendre avec votre ASS la future éventuelle restauration de l'AER ou de sa remplaçante.
Je pense quand même qu'il faut tenter un recours.
A " Cornil " : arrête de te monter le bourrichon ; on accepte tes avis mais on les laisse pour ce qu'ils valent !
A " pmtedforum " : bravo !

Par **Cornil**, le **31/01/2011 à 23:06**

pour PM, charabia incompréhensible comme d'hab, et j'attends toujours des réponses sur les 2 sujets
Pour "sirhudson", apparemment la réponse sur le présent échange confirme la mienne, malgré l'agressivité, et j'attends toujours de savoir précisément en quoi ma réponse sur l'échange qu'elle a cité était erronée..
Mais calomniez, calomniez, il en restera toujours quelque chose.

Par **P.M.**, le **31/01/2011 à 23:10**

Inutile que je réponde puisqu'il ne comprendrait pas et que ça n'intéresse que lui dans sa poursuite perpétuelle de polémiques ...

Par **sirhudson**, le **01/02/2011 à 14:57**

Mon pauvre "Cornil" !
Quelle agressivité dans mes propos ?
Allez, j'arrête de te répondre, tu es décidément trop (comment dire pour ne pas te blesser chochette), tu es vraiment trop ... oui c'est bien ça !
"pmtedforum" tu as raison : inutile de poursuivre avec un zigoto pareil ! Peut-être à bientôt sur un autre sujet !

Par **Cornil**, le **01/02/2011 à 23:27**

Bon, on ne saura donc pas l'avis de fond de mes contradicteurs sur ce sujet précis, ni sur le sujet évoqué par sirhudson dans lequel prétendument j'avais répondu de façon erronée.
Les internautes devront se contenter des insultes à mon égard! Ce qui ne les intéresse aucunement, et d'ailleurs je n'y répond pas.

Par **sirhudson**, le **08/02/2011 à 10:10**

En réponse à Sissi :
Regarde ce sujet, ce qui concerne Rosa peut t'intéresser (son cas commence à la page 2) !
<http://per-seniors.forumactif.com/t882-reponse-de-nos-dirigeants>
Cordialement

Par **Cornil**, le **08/02/2011 à 15:52**

je rappelle que Sissi pouvait toucher sa retraite à taux plein au 1er janvier 2011 et que donc la question de l'AER ne se pose plus pour elle.

Par **P.M.**, le **08/02/2011 à 16:44**

Bonjour,
Il faudrait déjà en être sûr pour affirmer de telles choses en inventant une situation non confirmée par l'intéressée...
Ceci est d'ailleurs contradictoire puisqu'il réclamait à cor et à cri une réponse sur le fond à propos de l'AER...
Mais il semblerait qu'il ne soit plus sûr du tout de ses affirmations précédentes et que certains points que j'avais abordés sans être péremptoire puissent se voir confirmés, il préférerait donc que l'on parle d'autre chose...

Par **sirhudson**, le **08/02/2011 à 17:51**

Mon pauvre "Cornil" où as-tu vu que Sissi pouvait toucher sa retraite à taux plein au 1er janvier 2011 ?
Décidément toujours aussi ...

Par **Cornil**, le **09/02/2011 à 00:27**

N'importe quoi !
Je n'ai en rien changé d'avis depuis mon premier message, fondé sur les indications de Sissi (161 trimestres attendus pour droit à retraite à taux plein, donc en principe née en 1949).
L'AER est réservée aux chômeurs ayant le nombre de trimestres pour une retraite à taux plein, sans avoir l'âge minimum de départ. Pour Sissi, elle n'avait pas ses 161 trimestres avant le 1er janvier 2011 !
Sinon, elle aurait pu passer en retraite à taux plein avant !
Bien sûr étant en ASS, elle aurait souhaité pouvoir bénéficier de l'AER au plus tôt, en 2010, mais pas possible selon les textes (répondez donc sur le fond si vous n'êtes pas d'accord) , par contre du coup elle pouvait passer directement de l'ASS à la retraite à taux plein avec 161 trimestres au 1er janvier 2011.
De grâce, attendez donc que Sissi réponde avant de m'abreuver d'insultes à répétition.
Car jusqu'à présent, pour Sissi, "qui ne dit mot consent".

Par **P.M.**, le **09/02/2011** à **00:57**

Là on en est carrément au mensonge en mettant en cause l'intéressée qui a simplement exposé :
[citation]Je suis ASS et au 31/12/2010 j'ai atteints 161 trimestres.
La CNAV m'a validé 160 trimestres en novembre 2010, ne pouvant valider mon 161^{ème} trimestre qu'à son terme.
Après une nouvelle demande, la CNAV m'a fait une attestation en Janvier 2011, validant 161 trimestres au 31/12/2010.
[citation]On voit qu'elle n'a jamais indiqué qu'elle avait droit à sa retraite à taux plein...
Une salariée qui par exemple aura travaillé à l'âge de 18 ans aura ses 160 ou 161 trimestre validées à 58 ans mais ne pourra pour autant pas prendre sa retraite et c'est bien pour ça que l'AER a été créée en attendant qu'elle ait 60 ans, sinon à quoi servirait-elle...
Quand il ne sait pas, il invente et interprète un silence en prenant les gens pour des imbéciles comme si Sissi ne connaîtrait pas son âge, c'est du grand guignol...
Jamais au grand jamais il n'admettra qu'il a pu dire des sottises alors qu'elles sont bien réelles...

Par **sirhudson**, le **09/02/2011** à **09:44**

"Cornil" quels talents de fin limier as-tu ?
Dire que l'on a 161 trimestres validés par la cnav ne donne pas ton année de naissance, 161 trimestres validés par la cnav veut dire que l'on peut prétendre à l'AER puisque depuis 2010 il est demandé 161 trimestres !
pmtdforum
décidément ce "Cornil" est complètement ouf ! Tu es trop poli en disant sottises

Par **Cornil**, le **10/02/2011** à **00:14**

hallucinant!
Sissi n'avait pas droit à sa retraite à taux plein en 2010! Non pas en fonction de son âge, mais du nombre de trimestres insuffisants!
Donc nombre trimestres insuffisants, non plus droit à AER, même au dernier trimestre 2010. Mais en 2011, oui, elle a droit à retraite à taux plein dès le 1er janvier 2011, et l'AER ne se justifie plus non plus dès lors.
Quant aux imaginations sur le fait que Sissi n'ait pas 60 ans, en 2011, née en 1949, il me semble que c'est largement dépassé!
Les remarques selon lesquelles j'aurai prétendu que Sissi ne connaissait pas son âge, je laisse le ridicule à ceux qui les profèrent.
En tout cas, jusqu'à présent, je n'ai eu aucun démenti, rien que des élucubrations et insultes ne correspondant pas au fond du dossier.

Par **P.M.**, le **10/02/2011** à **00:29**

Bonjour,
Mais c'est encore n'importe quoi comment "Sissi" pourrait avoir droit à sa retraite à taux plein si elle n'a pas atteint l'âge de 60 ans, en revanche, comme elle a le nombre de trimestre nécessaire au 31/12/2010, elle était susceptible de faire une demande d'AER...
Reste à savoir si on considère que les conditions sont remplies au 31 décembre 2010 ou au 01/01/2011 pour répondre aux conditions de l'AER obtenus par certains dans ce même cas de figure indiqué par "sirhudson"...
C'est une complète invention de sa part de

prétendre qu'elle est née en 1949 par le seul fait que qui ne dit rien consent, il se croit sûrement à la caserne...rnIl va jusqu'aux mensonges répétés pour nier l'évidence et défendre ce qui ne peut l'être car que je sache le sujet ne concernait pas la prise de retraite mais le droit à l'AER... rnIl prétendra toujours avoir raison même lorsqu'il est hors sujet...

Par **Cornil**, le **11/02/2011** à **00:26**

Je pense que PM se fait de la mauvaise pub pour son forum en soutenant que Sissi née en 1949 n'a pas droit à sa retraite en 2011 vu son âge !rnlaissons-le donc s'enfoncer!

Par **P.M.**, le **11/02/2011** à **01:14**

Bonjour,rnQuel manipulateur, je dis simplement que "Sissi" n'a jamais dit qu'elle est née en 1949 et que c'est lui qui l'affirme sans aucune preuve...rnEt je ne suis pas le seul à lui avoir dit, mais ça ne fait rien il continue dans ses élucubrations...

Par **sirhudson**, le **11/02/2011** à **11:40**

Bonjour,rnrnNotre fin limier "Cornil" aurait-il des informations dont lui seul aurait eu connaissance ? Où est-il fait mention que "Sissi" est née en 1949 ? Ce serait intéressant qu'il réponde sur ce point !

Par **P.M.**, le **11/02/2011** à **11:57**

Bonjour,rnIl nous sort sa boule de cristal et lit dans le marc de café, c'est sa botte secrète...

Par **Cornil**, le **11/02/2011** à **23:19**

Allez donc, les compères en insultes, expliquer pourquoi Sissi insiste sur "atteindre les 161 trimestres" !rnPour le reste, laissez-là, au moins , elle, démentir, ce qu'elle ne fait pas, qu'elle est née en 1949, avant de dénigrer une réponse que je lui ai fait sur cette base et qui semble la satisfaire.rnToutes vos réactions depuis, ne sont que du "bruit" inutile aux internautes.rnBon, pour PM, il ya aussi la pub pour son forum!

Par **P.M.**, le **11/02/2011** à **23:38**

Mais bien sûr "Sissi" vient pour avoir des informations afin de bénéficier l'AER, il lui invente un

âge en la vieillissant et lui dit de prendre sa retraite, si elle n'est pas satisfaite avec ça, c'est que ça l'a laissé sans voix...rnAllez rompez ! Qui ne dit rien consent ! Il faut qu'il rentre à la caserne maintenant, c'est l'heure !rnMDR...

Par **Cornil**, le **12/02/2011** à **22:28**

Echange terminé pour moi avec ces nouvelles insultes sans rien apporter sur le fond.

Par **P.M.**, le **12/02/2011** à **22:41**

Bonjour,rnQuelles insultes ? Le fait de reconstituer ses interventions serait des insultes...

Par **Cornil**, le **13/02/2011** à **23:43**

BASTA!

Par **sirhudson**, le **14/02/2011** à **11:27**

T'as raison "Cornil" basta.rnrnDécidément tu es trop borné, tu es incapable de répondre à de simples questions comme : où as-tu pêché que "Sissi est de 1949" ?rnAlors c'est trop dur de reconnaître qu'on s'est trompé ?